

DECISION N° 1/000576 /MINFOPRA/SG/C.AD-HOC/ST DU 15 AVR 2020
PORTANT MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS AU MINISTERE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE,
PRESIDENT DU COMITE AD-HOC,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°92/007 du 14 août 1992, portant Code du Travail ;

Vu le décret n°78/484 du 09 novembre 1978, fixant les dispositions communes applicables aux agents de l'Etat relevant du code de travail ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ; modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/537 du 19 novembre 2012, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;

Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018, portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n°008662/MINFOPRA du 29 novembre 2018, portant création, organisation et fonctionnement du Comité ad hoc chargé du recrutement des personnels temporaires pour le compte de l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, des Services du Premier Ministre, du Ministère de la Défense et des Services du Contrôle Supérieur de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2019 ;

Vu la correspondance n°B70/d-16/SG/PM, du Secrétaire Général des Services du Premier Ministre en date du 18 février 2019, répercutant les instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur la contractualisation de tous les personnels temporaires en service à l'Intendance du Palais de l'Unité, des pavillons et Résidences Présidentiels, dans les Services du Premier Ministre, au Ministère de la Défense et dans les Services du Contrôle Supérieur de l'Etat ;

Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1^{er} : Les personnels dont les noms suivent, retenus dans le cadre de la contractualisation des personnels temporaires en service dans certaines administrations, sont mis à la disposition du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local.

Il s'agit de :

N°	NOMS ET PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	CADRE
1	ABDOUL NASSER AHMADOU	01/10/1996	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
2	ABOUBAKA SIDIKI	09/09/1986	MAYO-DARLE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
3	ABOUI NKOULOU Michel Dieudonné	27/04/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
4	ADA ELEMVA Christiane Jeanine	01/06/1981	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
5	AFANA Angèle Nadine	20/01/1984	MINKOM- ELAT	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
6	AMBASSA Joël	17/01/1992	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
7	AMBASSA NGA Manuela	02/01/1997	NKOLMEYANG	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
8	AMBOMO Stéphanie Aude Core	30/11/1989	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
9	AMOUGOU BOMBA Freddy James	13/05/1993	MBALMAYO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
10	ANGUE MBA Marcelle Régina	06/11/1989	AMBAM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
11	ANYAM Christina TEBIT	17/04/1994	MUTENGUENE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
12	ASSANGONO NLEND Oriane	17/07/1995	MA'AN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
13	ASSOUMOU Eugène Anicet	03/01/1994	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
14	ATANGANA BELA Engelbert Martial	07/01/1994	ZOATOUBSI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
15	ATANGANA Engelbert	19/01/1988	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
16	ATANGANA née ESSAMA NOOAH Odile Gislène	19/09/1974	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
17	BANG MBO Joël	03/04/1993	AMBAM	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
18	BATIGABON MOKAN Gabriel Landry	09/04/1990	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
19	BETYENG AMVENE Marie Pamella	30/05/1991	AMBAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
20	DIKANDA BATANGA Armelle Diane	02/01/1990	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
21	EBOT ENOW GARVEY	27/08/1994	BAFOUSSAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
22	EKANGA Christelle Amélie	22/10/1987	YAOUNDE	EMPLOYEE DE BUREAU
23	EKANGA Patrick Roland	20/10/1987	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

24	EKOVA MVOLA Oliver Ralph	26/03/1995	YAOUNDE	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
25	EMINI née KADJI FANSI Bénédicte Carole	27/10/1987	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
26	LIMALEBA Désiré	11/06/1988	NDIKINIMEKI	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
27	MAMA Martien Joël	01/03/1987	EMANA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
28	MBA MBO Hyacinthe	20/11/1980	MATERNITE D'AMBAM	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
29	MBA Paul Merlin	27/10/1993	CAMPO	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
30	MBARGA MBARGA Joseph Achille	10/11/1989	METET	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
31	MBASSI Louis Salomon	14/09/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
32	MBAZOA Joseph Wilfred	14/02/1991	ELIG-MFOMO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
33	MBELLE EPOME Louise Clarisse	28/02/1989	DOUALA- CAMEROUN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
34	MBOM MOTO Bruno James	20/11/1984	SOA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
35	MEJANG Jacob KETCHEM	20/05/1990	MBAKONG BAFUT	EMPLOYE DE BUREAU
36	MFOUNJOU MFOUT Nafissetou	01/01/1993	FOUMBAN	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
37	MOUHAMADOU AWAL née ZENABOU IBRAHIM	20/07/1991	MBANGA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
38	MOUHAMAN ABASS HAMIDOU	10/09/1988	DOUALA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
39	NANGWOU Brian BANGOB	20/05/1994	KUMBA	AGENT CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
40	NAYMATOU MOHAMADOU BOUKAR	28/09/1993	GAROUA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
41	NDONGO ESSOUGA née MBALLA Elise Raissa	07/11/1992	MBANKOMO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
42	NGONO Marie Michelle	08/11/1990	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
43	NKOLO Céline	16/05/1986	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
44	NSONG Arsène Steve	27/08/1989	EMVANE-SSO	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
45	NWANAK Pierre	04/04/1974	YAOUNDE	EMPLOYE DE BUREAU
46	NYAM née BARANG Isabelle Fleurette	12/03/1983	YAOUNDE	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
47	WOYANG Helene	13/01/1990	DOUKOULA	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION
48	ZO'ONA Hervé François	14/02/1979	KONDEMEYOS	CADRE CONTRACTUEL D'ADMINISTRATION

Article 2: (1) Les intéressés sont astreints à prendre le service dans ladite administration dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de signature de la présente décision.

(2) Passé ce délai et en l'absence de tout certificat de prise de service, le processus de recrutement sera annulé en ce qui les concerne exclusivement.

Article 3 : Le certificat de prise de service doit être signé par le Chef de structure ou un responsable assumant les fonctions de gestion des ressources humaines dans l'Administration concernée.

Article 4 : Ledit certificat de prise de service assorti d'une copie de l'acte d'affectation, sera retourné par bordereau au Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, Président du Comité Ad-hoc.

Article 5 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 15 AVR 2020

AMPLIATIONS :

- SG/PM
- MINFI
- MINFOPRA/CAB/SG/DCNS/DGC
- ST/C.AD-HOC
- INTENDANCE / PRC
- MINDEF
- CONSUPE



Joseph Lé